

BVI **THAURFIN LTD** n°  
1724635

Saint Symphorien, le 27 février 2022,

De **Ir Pol HUART**, directeur de Thaurfin Ltd  
Ingénieur Civil des Mines AIMs76 MINES-ParisTech84  
21, rue Blancart, 7030 – Saint Symphorien  
Et  
**Madame Francisca IONESCU**, directeur de Thaurfin Ltd

A **Monsieur le Bâtonnier Jean MBUYU**, mandataire en mines de Thaurfin Ltd

Cc **Monsieur Dan GERTLER**  
**Maître MBALA ZUMBU**, avocat de Thaurfin Ltd  
**Maître ABAYA KOY**, avocat de Thaurfin Ltd

Concerne Partenariat pour la mise en valeur des 3PR 1323, 1324 & 1325

Ref TH-013-23

Monsieur la Bâtonnier,

Nous connaissons très bien l'historique des 36 permis octroyés à Monsieur Dan Gertler. Cet historique participe à ternir son image et celle de la République.

Les faits irréfutables démontrent que 3PR détenus par Thaurfin Ltd ont été octroyés en parfait respect du code minier de 2002 et règlement miniers de 2003. Ils démontrent que ces 3PR n'ont jamais cessé d'être valides et qu'ils sont en cas de force majeure depuis leurs octrois pour défaut de délivrance des certificats de recherche en violation de l'article 109 du règlement minier.

Dès lors, il ne peut faire aucun doute que les 36PR octroyés à Monsieur Dan Gertler n'ont jamais existé, ce qui est documenté dans la dossier publié sur <http://thaurfin.com/INEXISTENCE.pdf> les nombreuses turpitudes du cadastre minier n'y changent rien, cf <http://thaurfin.com/Synthese-juridique.pdf>.

L'assertion contenue dans la protocole d'accord (cf <http://thaurfin.com/PROTOCOLE-DACCORD.pdf>) entre Ventora et la RDC selon lequel ces 36PR sont restitués à l'état est donc erronée puisqu'il n'est pas possible de restituer des permis inexistantes. Puisque, selon cet accord, tout litige doit être réglé à l'amiable ou soumis à la CCI de Paris, nous proposons de la première alternative.

Par ailleurs, Monsieur Dan Gertler a investi beaucoup d'argent en prospection pour confirmer les teneurs exceptionnelles en fer en profondeur qui ont été révélées par la prospection de surface comme le montre ce dossier <http://thaurfin.com/reserve-minerai-de-fer.pdf>

Nous avons donc, tous les deux, subi un lourd préjudice qui implique une légitime réparation. Un addendum s'impose alors à ce protocole d'accord pour faire valoir la réalité.

Nous proposons un partenariat permettant d'enterrer le passé et repartir ensemble d'un bon pied vers l'avenir dans l'intérêt de toutes les parties, et surtout dans l'intérêt de la République.

En effet, nous proposons de grands projets de développement qui reposent sur la mise en valeur de ces 3PR comme le montre cette courte synthèse publiée <http://thaurfin.com/projet.pdf> . En plus de la mise en valeur rapide de la minéralisation aurifère, nous projetons une exportation de 50Mt annuel de minerai de fer de classe DSO et enfin, la construction d'un barrage de 2000MW en amont de Kisangani et la réalisation d'une sidérurgie verte par réduction directe à l'hydrogène produit par électrolyse.

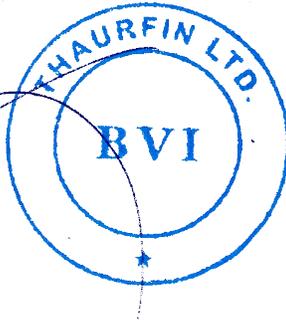
Nous savons que la logistique est un obstacle à cette mise en valeur, c'est pour cette raison que nous proposons un transport fluvial innovant permettant de juguler cet obstacle, une synthèse est publiée à l'URL <http://thaurfin.com/Transport-Fluvial.pdf> . Nous sommes à l'étape du concept, les études fluviale par modélisation numérique et physique apporteront une solution adaptée au fleuve Congo.

Vous trouverez un mémo sur ce développement publié à l'URL <http://thaurfin.com/Memo-FR.pdf> .

Dans le cadre de l'art 23 du code minier qui oblige toute société étrangère titulaire de permis miniers d'être domiciliée chez un mandataire en mines et agir à travers celui-ci, nous vous demandons de prendre contact avec Monsieur Dan Gertler et ses avocats pour lui soumettre notre proposition de constituer un partenariat fructueux lui permettant de restaurer son image en montrant sa volonté de développer la République.

En vous remerciant d'avance d'user de votre diplomatie pour favoriser cette réconciliation concourante à la restauration d'un Etat de Droit, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bâtonnier, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Ir Pol HUART**  
Directeur de Thaurfin Ltd



**Francisca IONESCU**  
Directeur de Thaurfin Ltd

